

## Dans l'optique de **notre meilleur avenir**

Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario



En partenariat avec les parents, l'apprentissage à temps plein procurera aux enfants ontariens des programmes de haute qualité qui contribueront à établir les fondements d'une vie saine et productive.

En novembre 2007, le premier ministre a désigné Charles Pascal pour formuler des recommandations quant à la meilleure méthode pour mettre en place l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans. Le présent document présente les points saillants de ces recommandations. On peut consulter le rapport intégral, **Dans l'optique de notre meilleur avenir**, sur [www.ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants](http://www.ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants).



### Notre meilleur avenir

Les sociétés prospères et innovatrices de l'avenir seront aussi celles qui seront les mieux instruites. L'Ontario est sur la bonne voie : nos élèves obtiennent de meilleurs résultats en lecture, en écriture et en mathématiques et sont plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études secondaires. Mais il reste encore du travail à faire au chapitre de l'apprentissage préscolaire.

Plus du quart des enfants entrent en première année en accusant un retard important sur leurs pairs. Bon nombre d'entre eux ne rattrapent jamais ce retard et finissent par adopter un comportement perturbateur en classe, ne terminent pas leurs études et ne sont jamais en mesure de participer entièrement à la société et de contribuer à celle-ci. L'Ontario ne sera pas en mesure de relever les défis du nouveau millénaire si le quart des enfants accusent du retard. Nous devons commencer plus tôt et faire mieux pour favoriser l'apprentissage des enfants.

L'Ontario possède de nombreux services à la petite enfance, mais ceux-ci fonctionnent en vases clos, trop souvent ne répondent pas aux meilleurs intérêts de nos enfants, engendrent des frustrations chez les familles et les éducateurs et constituent un gaspillage de ressources. Pour atteindre les objectifs éducatifs, économiques et sociaux auxquels permet d'aspérer l'apprentissage préscolaire de qualité, il nous faut prendre des décisions plus judicieuses en matière de conception, de gestion et de financement des programmes pour la petite enfance.

**Établir des bases solides au cours de la petite enfance, puis les développer, voilà la véritable clé de l'avenir social et économique de l'Ontario.**

Notre meilleur avenir est un avenir dans lequel tous nos enfants sont :

- en santé et en sécurité;
- affectivement et socialement compétents;
- des apprenants avides, confiants et obtenant de bons résultats;
- respectueux de la diversité chez leurs pairs.

### Quatre éléments fondamentaux de l'apprentissage préscolaire

Ce nouveau plan complet et transformationnel pour l'Ontario en matière d'apprentissage préscolaire recommande d'abord une utilisation plus efficace des ressources dont nous disposons afin de créer, à l'intention des enfants de la période prénatale à l'âge de 12 ans et des familles, un système de services comprenant ce qui suit :

#### 1. L'APPRENTISSAGE À TEMPS PLEIN POUR LES ENFANTS DE QUATRE ET CINQ ANS

Les enfants qui participent à des programmes d'apprentissage préscolaire à temps plein obtiennent de meilleurs résultats scolaires et jouissent d'une plus grande réussite sociale au moment d'entrer en première année. Pour aider les enfants à réussir, le plan recommande ce qui suit :

- que les conseils scolaires offrent l'apprentissage à temps plein aux enfants de quatre et cinq ans à compter de septembre 2010, et que ces programmes soient offerts à l'échelle de la province dans un délai de trois ans;
- que les parents aient un choix quant à la participation de leurs enfants, notamment l'option d'une fréquentation à la journée ou à la demi-journée;
- que des programmes tarifés (avant et après les heures scolaires courantes et pendant les vacances estivales) soient offerts à la demande d'au moins 15 familles;
- que les programmes soient dispensés par des équipes d'enseignants et d'enseignantes ainsi que d'éducateurs et d'éducatrices bien formés, dans le cadre d'un programme et d'une démarche pédagogiques uniformes.

Au titre de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, la première phase de mise en œuvre de cette recommandation comprendrait les quartiers à plus faible revenu.

Sommaire du rapport présenté au premier ministre par le conseiller spécial en apprentissage préscolaire

Charles E. Pascal



## 2. DES PROGRAMMES PRÉCÉDANT ET SUIVANT LES HEURES DE CLASSE ET DES PROGRAMMES D'ÉTÉ POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE



Il a été démontré que les programmes précédant et suivant les heures de classe et la programmation estivale de qualité constituaient un soutien à la réussite scolaire, en particulier chez les enfants défavorisés. Selon les recommandations du rapport, les nouveaux investissements dans l'apprentissage à temps plein, ainsi que le regroupement et la restructuration des ressources existantes permettront aux écoles d'offrir des programmes de journée prolongée et des programmes s'échelonnant sur toute l'année pour les enfants d'âge scolaire (6 à 12 ans) à la demande de 15 familles ou plus.

Adéquatement dotés en personnel des conseils scolaires ayant reçu une formation appropriée, ces programmes offriront de l'aide aux devoirs, ainsi que des activités récréatives et d'autres activités visant à favoriser le développement physique, cognitif, social et affectif des enfants.

Afin de répondre aux besoins des élèves plus âgés (9 à 12 ans), les conseils scolaires pourraient conclure des ententes avec des programmes récréatifs municipaux ou des organismes communautaires qui seraient chargés de la prestation des programmes.

Les programmes offerts à l'extérieur des heures de classe seraient financés par les parents utilisateurs et des prestations seraient offertes aux familles à faible revenu.

L'intégration de l'apprentissage préscolaire dans un programme unique entraînerait d'importantes économies pour les parents en comparaison du coût des services de garde agréés traditionnels pour les enfants de 4 à 12 ans.

**L'apprentissage à la journée est associé à une amélioration des compétences en littératie et numératie, à une meilleure transition à la 1<sup>re</sup> année et à des taux élevés d'obtention de diplôme postsecondaire.**



## 3. DES PROGRAMMES DE QUALITÉ POUR LES PLUS JEUNES ENFANTS

Afin d'assurer un soutien aux enfants et aux familles pendant les premières années du développement, le rapport recommande ce qui suit :

- regrouper les nombreux programmes à l'intention des enfants et des familles pour constituer un réseau de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille géré par les administrations municipales;
- situés à même les écoles ou exploités en partenariat avec celles-ci, les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille offrent des options de garde à temps plein, pendant toute l'année et à temps partiel pour les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans (financées par les parents utilisateurs et les prestations offertes aux familles à faible revenu).
- ces centres offrent, dans un seul endroit, un soutien prénatal et postnatal, des ressources et des programmes à l'intention des parents, des groupes de jeux, des liaisons avec des organismes communautaires, un soutien en matière de dépistage et d'intervention précoces pour les besoins particuliers et d'autres services d'apprentissage préscolaire.

La modification des conditions d'admissibilité aux prestations pour frais de garde favorisera l'accès à un plus grand nombre d'enfants.

## 4. UN CONGÉ PARENTAL BONIFIÉ D'ICI 2020

Le fait de permettre aux parents de demeurer plus longtemps auprès de leur nouveau bébé permet de bâtir des bases plus solides pour l'enfant et réduit la nécessité de payer les frais onéreux associés à la garde des nourrissons. Le rapport recommande l'instauration, d'ici 2020, d'un programme de congés et de prestations parentaux qui offre :

- un congé rémunéré de 400 jours à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant;
- un congé de six semaines à la disposition exclusive du père ou d'un parent qui n'a pas donné naissance à l'enfant;
- une couverture élargie pour inclure les parents qui sont des travailleurs autonomes;
- la souplesse permettant aux parents en congé de reprendre le travail à temps partiel;

**Les données disponibles sont éloquentes : les expériences vécues dans la petite enfance ont une incidence importante sur l'apprentissage, le travail, la santé ultérieurs, ainsi que sur le caractère social et affectif.**

- dix jours de congé par année établis par la loi pour les parents d'enfants de moins de 12 ans, sans risque pour ceux-ci de perdre leur emploi.

## Passer de la parole au geste : les mesures à prendre pour concrétiser la vision

Selon M. Pascal, la mise en œuvre du plan d'apprentissage préscolaire nécessite ce qui suit :

### RESSOURCES

- du financement pour soutenir l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans;
- du financement d'infrastructure pour accueillir dans les écoles les programmes d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans;
- du financement pour assurer un soutien aux écoles pour la prestation des programmes précédant et suivant les heures de classe et des programmes estivaux;
- du soutien et du financement pour rationaliser les programmes et adapter les locaux pour les groupes d'âges plus jeunes;
- un soutien permanent pour des places destinées aux enfants dans le programme Meilleur départ qui sont présentement financées par le gouvernement fédéral.



*Le rapport mentionne également la nécessité d'accorder une attention particulière aux enfants autochtones.*

## LEADERSHIP MUNICIPAL ET LOCAL

- une planification locale des services en vue d'un système destiné aux enfants de la naissance à 12 ans et à leurs familles;
- des services intégrés d'apprentissage et de garde à l'intention des enfants âgés de quatre ans ou moins par le truchement d'une responsabilité municipale regroupée en matière de planification, de gestion, de financement et de réglementation des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille;
- un financement municipal permanent.

## LEADERSHIP PROVINCIAL

- au sein du ministère de l'Éducation de l'Ontario, une nouvelle Division de la petite enfance chargée d'assurer la direction en matière de politiques, de financement et de reddition de comptes à l'égard de la programmation visant les enfants de la naissance à l'âge de huit ans;
- à long terme, une nouvelle loi sur le soutien à l'éducation et à la famille intégrée.

## ÉDUCATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'APPRENTISSAGE PRÉSCOLAIRE

- une formation plus poussée en matière d'apprentissage préscolaire pour le personnel enseignant, ainsi que les éducateurs et éducatrices de la petite enfance;
- un programme menant à un grade spécialisé s'adressant aux professionnels qui travaillent auprès des enfants, de la naissance à huit ans;
- une diversité accrue au sein de l'effectif dans le domaine de l'apprentissage préscolaire.

## UN CADRE DE PROGRAMMATION COMMUN

- une démarche uniforme en matière d'apprentissage préscolaire, de la petite enfance jusqu'à la transition vers les premières années de l'école primaire.

## UNE REDDITION DE COMPTES PLUS SOUTENUE QUANT AUX RÉSULTATS

- une surveillance accrue et une meilleure évaluation des résultats de l'apprentissage préscolaire, ainsi que la présentation de rapports destinés au public à cet égard.

